



## Avis technique

11-010

**À :** Participants de la Bourse de Montréal  
**DE :** Responsable de la connectivité des participants  
**OBJET :** Contrat à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60  
**DATE :** 6 avril 2011

Bourse de Montréal Inc. (ci-après nommée « la Bourse ») souhaite informer ses clients qu'elle inscrira un nouveau p à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (le contrat SXM), **le vendredi 6 mai 2011**, sous réserve du respect des dispositions du processus d'autocertification prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01) et de l'obtention du consentement des organismes de réglementation d'autres juridictions au besoin.

Mise à part l'unité de négociation (le multiplicateur du contrat), les contrats SXM présenteraient les mêmes caractéristiques que les contrats SXF.

Les caractéristiques du contrat SXM sont présentées ci-après.

Des renseignements sur le contrat à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 sont offerts dans le site Web de la Bourse à <http://www.m-x.ca>. Pour de plus amples renseignements sur les activités de la Bourse, veuillez joindre le représentant des relations-clients au 1 866 871-7878 ou envoyez un courriel à [info@m-x.ca](mailto:info@m-x.ca).

### Répercussions techniques

Les services de la Bourse qui afficheront le nouveau contrat SXM sont énumérés ci-après.

Service	Répercussion/Modifications
HSVF	Les participants au marché, les revendeurs, de même que les fournisseurs indépendants de logiciels (FIL) doivent s'assurer que leurs systèmes seront en mesure d'afficher les contrats SXM.
SAIL	Aucune modification.
FIX	Aucune modification.
STAMP	Aucune modification.
TMS	Aucune modification.
ATR	Aucune modification.

## **Environnement de tests**

Le nouveau contrat est offert dans l'environnement de tests de la Bourse. Les participants qui le désirent peuvent tester leurs applications et obtenir du soutien technique du lundi au jeudi de 8 h (HNE) à 16 h 30 (HNE) ainsi que le vendredi de 8 h (HNE) à 16 h (HNE). Il est également possible de mener des tests (sans soutien technique) après les heures de bureau du lundi au jeudi de 16 h 30 (HNE) à 22 h 30 (HNE).

## **Renseignements**

Pour de plus amples renseignements sur cet avis ou pour obtenir du soutien technique relativement au contrat SXM et sur sa mise à l'essai, veuillez joindre le centre d'assistance technique au 1 877 588-8489 ou envoyer un courriel à [samsupport@m-x.ca](mailto:samsupport@m-x.ca).

Merci de votre collaboration.

Responsable de la connectivité des participants

## CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

<b>SXM – Contrats à terme mini sur l'indice S&amp;P/TSX 60</b>		
<b>Caractéristiques</b>	<b>Sous-jacent</b>	L'indice boursier S&P/TSX 60, pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 60 plus grandes sociétés au Canada ayant les actions les plus liquides.
	<b>Unité de négociation</b>	50 \$CAN multiplié par le niveau du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60.
	<b>Mois d'échéance</b>	Mars, juin, septembre et décembre.
	<b>Cotation des prix</b>	Cotés en point d'indice, à deux décimales près.
	<b>Unité minimale de fluctuation des prix</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 0,10 point d'indice (positions simples)</li><li>• 0,01 point d'indice (écarts calendaires)</li></ul>
	<b>Dernier jour de négociation</b>	La négociation se termine le jour ouvrable précédant la date de règlement final.
	<b>Date de règlement final</b>	Le 3e vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1er jour ouvrable précédent.
	<b>Type de contrat</b>	Règlement en espèces. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice à la date de règlement final.
	<b>Seuil de déclaration</b>	1 000 positions acheteur et vendeur brutes pour toutes les échéances combinées de tous les contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (standard et mini combinés).
	<b>Limites de variation des cours</b>	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes (coupe-circuit).
	<b>Heures de négociation (heure de Montréal)</b>	Séance initiale : 6 h à 9 h 15 Séance régulière : 9 h 30 à 16 h 15
	<b>Corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (CDCC)
	<b>Symbole au téléscripteur</b>	SXM